

**ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N°042**  
**Portant délégation de signature**

à

**Madame Sophie BOUFFIER**  
**Directrice de la Maison Méditerranéenne des**  
**Sciences de l'Homme (MMSH)**

**Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université  
Vu l'élection de Madame Sophie BOUFFIER, à la Direction de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), en date du 18 décembre 2018,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Sophie BOUFFIER**, Directrice de la MMSH, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université pour les affaires concernant le Département, les actes qui suivent.

**Chapitre I**  
**Gestion des personnels**

**Article 2**

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- a) l'organisation du service des vacances,
- b) les demandes de congés des personnels,
- c) les procès-verbaux d'installation des personnels,
- d) les fiches d'activités LOLF,
- e) les conventions individuelles de stage,
- f) les autorisations d'utiliser un véhicule personnel ou un des véhicules affectés à la composante.

**Article 3**

En cas d'empêchement de **Madame Sophie BOUFFIER**, **Madame Christiane LAYE** reçoit délégation afin de signer les **demandes de congés des personnels**.

**Chapitre II**  
**Etudes doctorales**

**Article 4**

La délégation de signature en matière d'études doctorales porte sur les actes concernant :

- les autorisations d'inscription en thèse de la première à la troisième année des doctorants relevant de l'école doctorale 355,
- les autorisations de réinscription dérogatoires pour une quatrième année pour la même école doctorale (les autorisations dérogatoires pour une cinquième année restant de la seule compétence du vice-président Recherche)

### Chapitre III Gestion des moyens

#### Article 5

La délégation de signature en matière de gestion des moyens portent sur les actes suivants :

- a) gestion des emplois IATSS
  - implantation des emplois affectés à la composante (sauf emplois fléchés par les autorités de tutelle ou par délibération des instances de l'Université).
  - L'implantation fait l'objet d'un compte-rendu annuel au Président de l'Université. Les modifications sont transmises sans délai par le Directeur au Président.

- b) gestion matérielle des locaux

La délégation de signature en matière de gestion matérielle des locaux porte sur les actes suivants :

- répartition des locaux entre les différents services et unités de recherche du Département.
- conventions types de mise à disposition des locaux

### Chapitre IV Dispositions générales

#### Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de la MMSH en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

#### Article 7

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti aux mêmes délégataires sur les mêmes domaines que ceux visés par le présent arrêté.

#### Article 8

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Vu et pris connaissance

Le.....

Les délégataires

**Sophie BOUFFIER**  
Directrice de la MMSH



**Christiane LAYE**  
Responsable administrative de la MMSH



Le délégant

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

